

INTERVENTION DE M. Jean-Jacques DUMONT,

Directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie

**AUX JOURNEES D'ETUDES EUROPEENNES SUR LES EQUIPEMENT SOUS PRESSION,
ESOPE 2004**

de l'AFIAP le 28 septembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur et aussi un grand plaisir de participer aux journées d'études européennes sur les équipements sous pression – ESOPE 2004- organisées par l'Association Française des Ingénieurs en Appareils à Pression (AFIAP).

Le ministre délégué à l'industrie, M. Patrick DEVEDJIAN, aurait souhaité pouvoir participer à ce symposium, mais son emploi du temps ne lui a pas permis de le faire. Il m'a donc demandé de le représenter et de prononcer ce discours d'ouverture.

Cela m'est d'autant plus agréable que vous êtes très nombreux à vous être inscrits à ce symposium.

Je tiens à féliciter l'AFIAP, qui organise tous les trois ans de telles journées techniques, et qui est la seule entité nationale regroupant toutes les parties concernées par les équipements sous pression : les fabricants, les utilisateurs, les organismes de contrôle et de normalisation, les centres techniques, ainsi que l'administration.

Ces journées ont comme thème principal la gestion des équipements sous pression en service, mais elles seront consacrées à toutes les questions les intéressant, depuis la conception et la fabrication jusqu'à l'exploitation, et bien entendu la sécurité.

Elles constituent une manifestation unique sur les équipements sous pression, bien sûr en France, mais aussi je crois, en Europe.

Je souligne la dimension européenne de ce symposium, et me réjouis de la participation de représentants d'organismes européens, notamment de la Commission.

Après cette introduction, je voudrais insister sur les enjeux, et d'abord sur ceux liés à la sécurité. Il convient de rester vigilant, et de maintenir voire renforcer le niveau actuel de sécurité. Je ne peux pas ne pas évoquer le dernier accident grave survenu en France depuis les dernières journées AFIAP, à savoir l'accident mortel de Toulon causé par la rupture d'une bouteille d'air comprimé d'un appareil respiratoire, ainsi que l'accident particulièrement grave de Ghislenghien en Belgique survenu en juillet dans un domaine proche des équipements sous pression qui est celui des canalisations de transport de gaz.

Les enjeux sont aussi industriels, avec la libre circulation de ces équipements au sein de l'Union européenne, qui favorise la concurrence. Les directives le permettent, mais le marché ne se limite pas à l'Union européenne. J'ai noté d'ailleurs des discussions en cours sur le plan international entre la Commission et des pays tiers, tels que les Etats-Unis, dont quelques représentants sont d'ailleurs présents à ce symposium, la Chine ou le Japon.

Je rappelle l'importance économique du secteur des équipements sous pression, qui comporte de nombreuses PMI. L'estimation actuelle de 65 milliards d'euros de chiffres d'affaires par an donnée par des fabricants européens me paraît illustrer cette importance. J'ai noté en outre que la Commission européenne devrait prochainement lancer une étude pour rassembler des données dans ce secteur. Les résultats de ce travail permettront d'améliorer la connaissance de ce domaine d'activité et seront très utiles aux entreprises concernées. Les derniers développements technologiques présentés au cours de ces journées doivent aussi contribuer à l'amélioration de la compétitivité de ces entreprises. Rien ne doit être négligé dans le contexte international actuel qui est extrêmement concurrentiel.

Le sujet de votre symposium est celui des équipements sous pression, mais il convient d'y inclure aussi les équipements sous pression transportables, qui recouvrent les récipients/bouteilles et les citernes. Des échanges sont certainement bénéfiques avec d'autres domaines tels que celui des canalisations de transport de gaz, de produits chimiques ou d'hydrocarbures. La richesse de vos travaux devrait y contribuer. Le rôle de l'AFIAP est majeur pour assurer la diffusion des innovations technologiques, qu'elles portent sur les matériaux, le soudage ou le contrôle.

Je voudrais rappeler maintenant l'évolution fondamentale, réglementaire, technique et organisationnelle, qui a marqué le domaine du contrôle des équipements sous pression depuis les dernières journées AFIAP d'octobre 2001. Le fait essentiel est l'entrée en vigueur de la directive de 1997 qui est devenue d'application obligatoire depuis le 30 mai 2002.

Je tiens à souligner que cette entrée en application s'est faite dans de bonnes conditions, tant sur le plan réglementaire avec la transposition de cette directive par les Etats membres de l'Union européenne, qu'organisationnel avec la mise en place du dispositif permettant d'en suivre l'application. J'ai surtout noté, du moins en France, l'intérêt de la période transitoire et des nombreuses actions de communication menées pour faire connaître la directive et permettre à toutes les parties prenantes de s'y préparer.

Des actions restent bien entendu à poursuivre, par exemple dans le domaine des normes, même si les principaux sujets sont cependant désormais couverts, et dans celui des approbations européennes de matériaux.

Les efforts de chacun des acteurs concernés méritent donc d'être mentionnés, et, j'ajouterai, poursuivis afin de mener le processus à son terme.

J'en viens au contrôle en service qui constitue un thème particulièrement abordé lors du symposium. La directive de 1997 ne concerne que la conception et la fabrication des équipements sous pression, plus précisément jusqu'à leur mise sur le marché et leur mise en service, mais le contrôle en service ne peut en être dissocié.

Bien qu'il soit du ressort des Etats membres, il convient de souligner la nécessité d'assurer une cohérence et une complémentarité entre les deux.

M. Roger FLANDRIN, chef du Département du gaz et des appareils à pression dans ma direction, développera plus longuement ce point dans quelques instants, ainsi que l'évolution en cours en France de la réglementation relative à l'exploitation des équipements sous pression.

Je me bornerai à indiquer que notre administration veille tout particulièrement à cette cohérence, afin de mettre en place une réglementation entièrement modernisée, ouverte et apte à créer un environnement favorable à l'industrie, tout en assurant bien entendu la sécurité des personnes et des biens.

La réussite de la mise en place de cette nouvelle réglementation nécessite l'implication de tous les acteurs dans leurs domaines, et cela d'autant plus que l'on est désormais dans le cadre de la nouvelle approche. Cette démarche, qui laisse les entreprises largement libres du choix des moyens pour satisfaire aux exigences de sécurité, contrairement à l'ancienne réglementation, implique en effet que chacun ait une part de responsabilité en la matière :

- les fabricants, premiers responsables qui signent en particulier la déclaration de conformité aux exigences essentielles de sécurité de la directive ;
- les exploitants et utilisateurs pour le suivi en service, et dont certains ont créé des services inspection qui leurs permettent de réaliser des opérations de contrôle réglementaire ;
- les organismes de contrôle, pour l'évaluation de conformité, qui suppose notamment l'examen de l'analyse de risques effectuée par le fabricant, et pour les contrôles qui leur ont été confiés ;
- les organismes de normalisation, comme le précisera certainement le représentant du CEN ;
- ainsi que les Etats membres et la Commission européenne.

De plus, le nombre élevé d'acteurs exige une bonne articulation entre les différentes actions menées, et qui restent encore à mener, et une bonne concertation entre ces acteurs. Un dispositif a été mis en place pour

faciliter une application uniforme de la directive. Je ne vais pas le détailler, mais en évoquer uniquement les principales composantes.

- Il y a d'une part le niveau de Bruxelles, avec les groupes de travail sur le suivi et l'interprétation de la directive. Ces groupes ont contribué ainsi à l'établissement de plus de 200 fiches d'interprétation, ce qui illustre les nombreux efforts conduits sous l'égide de la Commission. Ce travail devrait désormais se prolonger avec le retour d'expérience.
- Il y a d'autre part le niveau national, avec en France notamment le CLAP (Comité de liaison des appareils à pression) qui constitue un outil précieux pour une concertation informelle en réunissant tous les acteurs concernés.

J'ajoute également le rôle des associations telles que l'AFIAP, avec l'organisation du présent symposium.

Si les Etats membres et la Commission européenne doivent réglementer, ils doivent aussi, et surtout, mettre en œuvre les actions de surveillance nécessaires. Ces dernières conditionnent la crédibilité de la directive, la loyauté des échanges, et le maintien d'un bon niveau de sécurité des équipements sous pression.

Cela se traduit concrètement par deux types d'actions.

- D'une part la surveillance des organismes de contrôle, qui doivent appliquer de manière similaire les exigences de la directive. Ce qui peut être encore amélioré à cet égard, c'est notamment l'harmonisation des critères d'habilitation et de notification de ces organismes.
- D'autre part, la surveillance du marché des équipements sous pression pour s'assurer *in fine* du bon respect de la directive par tous, afin que le traitement de l'ensemble des fabricants de toutes nationalités soit équitable.

Je me réjouis de la mise en place en 2004, par la Commission européenne, d'un groupe de travail de coopération administrative sur ces sujets entre les Etats membres. Les premières réunions ont permis de développer des échanges intéressants. Quelques cas concrets ont été abordés et ce travail utile doit encore être poursuivi et approfondi.

On ne m'a pas signalé jusqu'à présent de dysfonctionnements majeurs sur le plan de la sécurité, mais on a pu constater que quelques équipements sous pression avaient été mis sur le marché sans le marquage de conformité CE, ou avec ce marquage mais sans toutes les justifications nécessaires.

Là aussi, les efforts doivent être coordonnés et les moyens optimisés. Je ne peux qu'encourager les différents opérateurs industriels à soutenir cette démarche et à signaler tout écart ou dérive qui serait préjudiciable à la sécurité.

Mes services sont prêts à répondre à ce nouveau défi. Je n'hésite pas à parler de nouveaux métiers pour l'administration, qui est chargée non seulement des actions précédentes, mais aussi de la surveillance du parc en service et des services inspection des établissements industriels.

Outre le DGAP (Département du gaz et des appareils à pression) de ma direction et la CCAP (Commission centrale des appareils à pression), qui est consultée sur les questions de nature réglementaire, je rappelle que nos services régionaux, les DRIRE, restent les interlocuteurs privilégiés des industriels, et qu'elles s'appuient sur cinq pôles de compétence interrégionaux, désormais opérationnels.

Pour me résumer, nous devons travailler ensemble pour une réussite durable de la mise en application de cette nouvelle réglementation, car les travaux doivent être consolidés, et la sécurité maintenue. L'administration française y contribuera de son côté et prendra les mesures nécessaires.

En conclusion, je souhaite redire l'importance d'une manifestation comme la vôtre, qui est l'occasion pour toutes les parties prenantes, y compris les PMI, de se concerter, de prendre connaissance des derniers développements technologiques et d'avoir de fructueux échanges d'expériences.

Je voudrais dire enfin tout l'intérêt que j'ai pris à parcourir l'exposition intéressante qui est organisée en parallèle au symposium et dont j'ai pu apprécier la richesse et la diversité. Elle est consacrée à la chaudronnerie, la tôlerie, la tuyauterie industrielle et les technologies d'assemblage et de soudage, et me paraît compléter utilement ces journées d'études. Elle témoigne du dynamisme des entreprises du domaine

des équipements sous pression. Je voudrais encore une fois leur rendre hommage et me féliciter de la conscience qu'elles ont de leurs obligations en matière de sécurité.

Il me reste à souhaiter un plein succès aux journées ESOPE 2004, un bon déroulement de vos travaux et des échanges nombreux et enrichissants entre vous.